

Monsieur Yacoubou DEMBELE  
Membre du HCMF  
28 bis rue Villeneuve 92110 Clichy

Clichy La Garenne, le 07 Aout 2015

**Objet : Contestation décision bureau du HCMF**

**A l'attention de Monsieur Hamédy DIARRA, Président du Haut conseil des maliens de France,**

A la suite de la réunion du Bureau tenue le 6 Aout dernier et en ma qualité de membre du HCMF et de la communauté malienne de France, il est de mon devoir de dénoncer et de contester l'ensemble des décisions prises lors de cette réunion en raison des irrégularités commises qui dénotent d'une méconnaissance de votre part quant aux textes qui régissent notre structure commune qu'est le Haut conseil des Maliens de l'extérieur :

S'agissant de la forme, il est à noter que votre bureau qui compte au moins quarante-trois (43) membres n'a pu recueillir le quorum requis pour délibérer valablement encore moins de prendre une décision de désignation de délégués devant le représenter à la prochaine conférence statutaire de l'organisation mère prévue les 20, 21 et 22 août à Bamako. Les membres présents à ladite réunion étaient de 9 personnes.

Vous avez disposé du temps nécessaire pour préparer sereinement cette désignation car la lettre circulaire du Président du HCME datée du 16 avril 2015 est sans ambiguïtés sur le délai de rigueur du 31 juillet 2015 avant lequel chaque section devrait faire parvenir au siège la liste des délégués pour assister à la conférence statutaire du HCME.

Il est vrai, nous savons tous que vous avez un problème personnel de gestion du temps.

S'agissant du fond, nous vous rappelons que nous évoluons dans une structure de type associatif et non féodal et que dans une telle configuration, nul ne détient un droit éternel de nous représenter sans notre volonté commune librement exprimée par les voies et moyens connus.

Monsieur Diadié Soumaré, membre d'honneur de notre section de France n'a pas qualité à nous représenter à la Conférence statutaire du HCME. Même si l'on venait à l'intégrer dans le quota des délégués de France à cette conférence, sa qualité de membre d'honneur de notre section ne fait pas de lui un délégué à part entière puisqu'il n'est ni électeur, ni éligible à cette instance où il doit siéger parmi les observateurs.

Egalement, des rumeurs laissent entendre que monsieur Diadié Soumaré serait candidat à la présidence du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur. Cette éventualité ne nous concerne pas.

Monsieur le Président, nous portons à votre connaissance que nous récusons la désignation de monsieur Diadié Soumaré comme délégué à la conférence et nous nous réservons tous moyens légaux d'empêcher sa participation comme tel à cet événement.

La représentation de la diaspora malienne France ne peut être traitée avec tant de légèreté et avec autant de mépris pour les textes et les personnes qui la composent. Il en va de notre dignité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression mes salutations distinguées.

Monsieur Yacoubou DEMBELE  
Membre du HCMF

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yacoubou Dembele', with a long horizontal line extending to the right.

**Copie :**

- Consul général du Mali en France
- La communauté Malienne de France
- Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur – Bamako Mali